

Procès Verbal de l'Assemblée Générale de l'ACERPA, exercice 2022.

Date : le vendredi 31 mars 2023 à 18h00.

Lieu : Cinéfestival d'Ambérieu-en-Bugey, 3 Avenue de Verdun, 01 500 Ambérieu-en-Bugey

Présents : 17 adhérents

Représentés par pouvoirs : 7 adhérents

Il a été établi une feuille d'émargement, sur laquelle les adhérents présents ou ayant donné pouvoir, ont été identifiés comme tels. Avant l'ouverture de l'assemblée, des adhérents ont tiré au sort l'attribution des pouvoirs donnés en blanc, qu'ils ont remis à la table d'émargement.

Le président constate que le quorum est atteint et indique que l'assemblée peut régulièrement se dérouler.

ORDRE DU JOUR :

- **Présentation du rapport moral.**
- **Présentation du rapport d'activité.**
- **Présentation des comptes de l'association.**
- **Vote de deux résolutions et élection du bureau :**
 - **Première résolution** : approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui auront été présentés, ainsi que du quitus de gérance au conseil d'administration pour sa gestion.
 - **Deuxième résolution** : Prise de participation dans PLAE, avec 9 parts supplémentaires.
 - **Election du nouveau bureau.**

Mot d'introduction du Président Eric Cavanne, pour remercier les participants et le cinéma de nous accueillir.

Eric Cavanne rappelle les objectifs de l'ACERPA à sa création en 2018 : développer des énergies citoyennes, renouvelables, l'efficacité énergétique, la sobriété, une utilisation locale de l'énergie. Il explique le souhait de l'ACERPA d'acquérir 9 nouvelles parts de Pl'Ain d'Energie.

Présentation du déroulé de l'Assemblée Générale.

1) Présentation du rapport moral par Eric Cavanne, président de l'ACERPA :

L'ACERPA a collaboré activement aux projets de Pl'Ain d'Energie pour les nombreuses réalisations en cours. L'association a participé à des événements festifs et pédagogiques, car expliquer et promouvoir les énergies renouvelables, sont la raison d'être de l'ACERPA.

Pour 2023, les membres de l'ACERPA ont pour projet de développer leur connaissance des autres énergies renouvelables : chaleur bois (pour aider les municipalités à utiliser leurs ressources en bois), méthanisation (en région AURA, il existe 142 méthaniseurs en 2022 ; 180 sont prévus en 2023). L'ACERPA souhaite se renseigner, se former sur ces énergies.

2) Présentation du rapport d'activité de l'ACERPA par Eric Cavanne :

L'ACERPA a participé à de nombreuses journées de formation pour les bénévoles : formations dispensées par la Région AURA (webinaires, ou formations sur le terrain), ou par les Centrales villageoises.

Elle a participé également à des groupes de travail avec les politiques (sur l'isolation, le photovoltaïque, la chaleur ... etc).

Elle a réalisé plusieurs ateliers pédagogiques lors de plusieurs manifestations.

Un temps important a été consacré aussi à la présentation de l'association et de ses objectifs, auprès d'autres organismes. Le but est d'obtenir de nouveaux financements, de nouveaux adhérents.

L'accent a été mis sur la communication de ce qui a déjà été fait : flyers, vidéos par drones, panneaux d'explication sur les installations de Pl'Ain d'Energie.

3) Présentation des comptes de l'association par son trésorier, Philippe Zanni :

Entrées : Subventions de fonctionnement, cotisations des adhérents.

Charges : achat de Dibond, de kakémonos, frais de déplacement, pour rendez-vous avec les mairies, frais de formation ...

Résultat positif de 3083 euros. Détails dans le compte de résultats ACERPA 2022.

- Questions diverses :

Question posée par une adhérente : Y a-t-il une stratégie pour dépenser cet argent ?

Eric Cavanne répond que l'objectif de l'ACERPA pour 2023 est de communiquer, communiquer, communiquer ... et de continuer à se former.

4) Vote des résolutions et élection du bureau :

Première résolution : approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que du quitus de gérance au conseil d'administration pour sa gestion.

POUR : 22 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 2 voix

Deuxième résolution : Prise de participation dans PLAE, avec 9 parts supplémentaires.

POUR : 22 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 2 voix

Constitution du bureau pour 2023 (démission de Philippe Zanni trésorier).

Après la démission de Philippe ZANNI au poste de trésorier, une candidature s'est présentée pour exercer la fonction de trésorière : Marie-Céline RAY.

Vote pour élire le nouveau bureau de l'ACERPA composé de son président Eric CAVANNE, et de sa trésorière Marie-Céline RAY.

POUR : 24 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 0 voix

Une rétrospective en images est diffusée à la suite de l'Assemblée Générale, pour illustrer le rapport d'activité 2022, photos à l'appui :

- en début d'année, sensibilisation des plus jeunes dans les classes
- photographies des installations de Pl'Ain d'Energie
- vente de kits avec Solarcoop
- atelier 2 tonnes
- 2ème toiture de Pl'Ain d'Energie montée en mai à St-Denis
- participation à la manifestation « Nature et savoirs » (ACERPA et Pl'Ain d'Energie)
- inauguration de l'installation de St-Denis
- 3ème toiture sur le Centre Technique Municipal d'Ambérieu
- 2ème vente de panneaux Solarcoop
- Fête des possibles à Meximieux (participation à un stand)
- finalisation de la toiture du Centre Technique Municipal d'Ambérieu
- atelier de fabrication de manèges solaires (ACERPA et Pl'Ain d'Energie)
- préparation de la future installation sur la toiture de la MARPA et signature du bail
- raccordement du Centre Technique Municipal d'Ambérieu au réseau en décembre

Après épuisement des sujets, Eric Cavanne déclare la fin de l'Assemblée Générale de l'ACERPA à 18h30.

Le président, Eric CAVANNE